

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ EN ONTARIO

DÉCLARATION D'UN EFFET INDÉSIRABLE À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION

FAITES VOTRE PART POUR SURVEILLER LES EFFETS INDÉSIRABLES À LA SUITE D'UNE IMMUNISATION !



1 Dites à vos patients de communiquer avec vous, ou avec un membre de votre équipe, s'ils présentent un effet indésirable après avoir reçu un vaccin.



2 Déclarez les effets indésirables au bureau de santé publique de votre localité au moyen du [formulaire de déclaration des manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#), de Santé publique Ontario.



3 Communiquez avec le [bureau de santé publique de votre localité](#) pour toute question concernant la déclaration d'un effet indésirable à la suite d'une immunisation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

● Qu'est-ce qu'une manifestation clinique indésirable (MCI) suivant une immunisation ?

Une MCI suivant une immunisation est un effet indésirable ou imprévu que présente une personne après avoir reçu un vaccin et qui peut être causée ou non par le vaccin.

● Qui doit déclarer une MCI suivant une immunisation ?

La loi **oblige** les professionnels de la santé (c.-à-d. les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens) à déclarer les MCI post-vaccination. Les déclarations doivent être faites au moyen du [formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles suivant une immunisation](#), et envoyées au [bureau de santé publique de votre localité](#). Les sujets vaccinés ou leurs soignants peuvent aussi déclarer volontairement une MCI post-vaccination à la santé publique.

● Pourquoi est-il important de déclarer une MCI à la suite d'une immunisation ?

En déclarant une MCI post-vaccination, vous offrez une information essentielle nécessaire à la surveillance de la sécurité vaccinale. Cette information est également utilisée pour rendre compte aux Ontariens de la sécurité des vaccins, ce qui contribue au succès des programmes d'immunisation.

● Quels types de manifestations cliniques inhabituelles doivent être déclarés ?

Vous devez déclarer tout effet indésirable pouvant être liée à une vaccination, selon la liste présentée à la page suivante. Sont particulièrement importantes les effets indésirables qui rendent nécessaire une consultation médicale, mais aussi les effets inhabituels ou imprévus. Faire une déclaration ne signifie pas que cette manifestation clinique soit due au vaccin.

● Qu'est-ce qui ne nécessite PAS d'être déclaré ?

Certains effets indésirables courants ou bénins ne nécessitent pas d'être déclarés :

- Une fièvre qui ne s'accompagne pas d'autres symptômes.
- Des réactions au site d'injection qui durent moins de 4 jours.
- Une syncope vasovagale (sans traumatisme).
- Des manifestations cliniques visiblement attribuables à d'autres causes.

SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR DE DEVOIR DÉCLARER UN **EFFET INDÉSIRABLE**, SOYEZ **PROACTIF** ET DÉCLAREZ-LE

TYPES D'EFFETS INDÉSIRABLES À DÉCLARER

Le tableau ci-dessous énumère les types d'effets indésirables que vous devez rapporter au **bureau de santé publique de votre localité**. À chaque effet indésirable correspond une estimation de délai entre la vaccination et le début des symptômes (c.-à-d. un critère temporel). D'autres effets ne figurant pas dans la liste ci-dessous peuvent également être déclarés, s'ils sont importants au plan clinique. Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, soyez proactif et faites une déclaration.

Type d'effet indésirable	Critères temporels	
	Vaccins non vivants	Vaccins vivants
Réactions au site d'injection		
Douleur, rougeur ou gonflement durant 4 jours ou plus OU s'étendant au-delà de l'articulation la plus proche	0 à 48 heures	
Abcès infecté	0 à 7 jours	
Abcès stérile	0 à 7 jours	
Nodule	0 à 7 jours	
Cellulite	0 à 7 jours	
Réactions systémiques		
Éruption cutanée	0 à 7 jours	5 à 42 jours
Adénopathie / lymphadénopathie	0 à 7 jours	5 à 42 jours
Vomissements importants / diarrhée intense	0 à 72 heures	0 à 42 jours
Parotidite	s. o.	5 à 30 jours
Épisode hypotonique hyporéactif, chez les enfants de moins de 2 ans seulement	0 à 48 heures	
Pleurs/hurllements permanents, chez les enfants de moins de 2 ans seulement	72 heures	
Réactions allergiques		
Manifestation maîtrisée, une réaction anaphylactique par exemple (maîtrisée par une administration d'épinéphrine)	0 à 24 heures	
Syndrome oculorespiratoire (SOR)	0 à 24 heures	
Réactions cutanées allergiques (par ex. urticaire)	0 à 48 heures	
Effets neurologiques		
Convulsions/crises d'épilepsie	0 à 72 heures	5 à 42 jours
Encéphalopathie/encéphalite	0 à 15 jours	5 à 42 jours
Méningite	0 à 15 jours	5 à 42 jours
Anesthésie/paresthésies	0 à 15 jours	0 à 42 jours
Paralyse	0 à 15 jours	0 à 42 jours
Myélite/ encéphalomyélite aiguë disséminée	0 à 15 jours	5 à 30 jours
Syndrome de Guillain-Barré (SGB)	1 à 8 semaines	
Paralyse de Bell	0 à 3 mois	
Autres manifestations cliniques intéressantes à déclarer		
Arthrite/Arthralgie	0 à 15 jours	1 à 3 jours
Invagination	s. o.	0 à 42 jours
Thrombocytopenia	0 à 30 jours	
Syncope (perte de connaissance) avec traumatisme	0 à 30 minutes	
Autres manifestations cliniques graves/inhabituelles	À déclarer quel que soit le délai de survenue	

Si vous avez des questions sur la déclaration des effets indésirables suite à une immunisation, communiquez avec le **bureau de santé publique de votre localité**.

[PublicHealthOntario.ca /fr/VaccineSafety](http://PublicHealthOntario.ca/fr/VaccineSafety)